

AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Bordereau d'amendement n° D.22-0299-A01 du 1 juillet 2022

- Société : AEROPORTS DE PARIS
- Date de dépôt du document d'enregistrement universel : 14/04/2022
- Objet de l'amendement :
 - Informations financières.
 - Examen de la situation financière et du résultat.
 - Prévisions ou estimations du bénéfice.
 - Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale.
 - Rémunération et avantages.
 - Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage.
 - Informations sur le capital social.